

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 29 septembre 2025

Le 29 septembre 2025 à 18h,
le Conseil municipal dûment convoqué
s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-90 : Demande de subvention au titre du règlement d'intervention 1 Million d'arbres de Bordeaux Métropole pour le projet d'aménagement d'une sente paysagée entre l'avenue Gaston Cabannes et le parc du Castel

Rapporteur : Didier IGLESIAS

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Kamel MEHERZI
Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal CAVALIERE à Jean-Jacques PUYOBRAU - Fatima SABI à Nathalie LACUEY
Hervé DROILLARD à Andrée COLLIN - Christophe BAGILET à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Cédric JUIF - Patrick DANDY à Nadine GRENOUILLEAU
Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL - Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT
Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET - Jonathan SINSOU à Nicolas CALT

Absent :

Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 22 – Nombre de procurations : 10 – Nombre de votants : 32

Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du renforcement du maillage des mobilités douces au sein du territoire Floiracais, la sente du Castel va être aménagée en 2025.

Cet aménagement présente un double objectif. D'une part, il permettra la création d'un nouvel accès doux au parc du Castel depuis le tissu urbain de la ZAC des Quais, dans le prolongement de la sente venant de la voie Eymet.

D'autre part il sera largement végétalisé pour proposer aux usagers une entrée paysagée dans le parc et assurer l'aménité de ce nouvel espace public dans la continuité de la politique « ville nature », « ville Jardin », que la Ville de Floirac mène depuis plusieurs années.

En cohérence avec l'environnement immédiat et le plan paysage métropolitain, la création de ce nouveau corridor végétal renforcera la lutte contre les îlots de chaleurs urbains.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 69.720,81 € HT / 83.664,97 € TTC, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet comprenant :

ETUDES	1 332.20 € HT
VRD	28 837.50 € HT
ESPACES VERTS	23 548.40 € HT
SERRURERIE	4 800.00 € HT
ECLAIRAGE	11 202.71 € HT

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le financement auprès des services de Bordeaux Métropole du règlement d'intervention 1 Million d'arbres, selon le plan de financement ci-après :

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Objet	Montant €	Nature	Montant €	%
Aménagement paysager	23.548,40 €	RI 1 million d'arbres	11.774,20 €	16,89 %
Aménagements autres	46.172,41 €	Autofinancement communal	57.946,61 €	83,11 %
TOTAL HT	69.720,81 €	TOTAL HT	69.720,81 €	100 %
TVA à 20%	13.944,16 €	Préfinancement TVA	13.944,16 €	
TOTAL TTC	83.664,97 €	TOTAL TTC	83.664,97 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Octobre 2025
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis des commissions réunies "Urbanisme et Patrimoine" ; "Transition Ecologique, Mobilité et Egalité Femmes-Hommes" ; "Environnement et Cadre de vie" en date du 16 septembre 2025.

Considérant que l'aménagement de cette sente paysagée contribuera au projet 1 Million d'arbres ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus proposé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Bordeaux métropole, l'octroi d'une subvention d'un maximum de 11 774,20 € au titre du RI 1 millions d'arbres pour financer cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette demande de concours financier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Didier **IGLESIAS**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication